JOB ETUDIANTS : QUELQUES TIPS

Les vacances de printemps et d’été arrivent ! Si tu as trouvé un job pour les vacances, ça tombe bien ! On t’a préparé un récap’ d’informations nécessaires au bon déroulement de celui-ci ! Pas encore de job d’étudiant ? On t’a aussi prévu

quelques pistes pour t’aider !

Quelques conseils sur tes droits et devoirs quand tu travailles :

• L’employeur comme le travailleur ont des droits et des obligations. Si tu as une question, une hésitation, n’hésite pas à nous contacter.
• Lors de tes premiers contacts avec un employeur, vérifie bien toutes les conditions du contrat de travail avant de t’engager (type de contrat, salaire minimum, horaires, etc.).
• Lors de ton premier jour ou à la signature du contrat, ton employeur doit te remettre le règlement de travail de l’entreprise. De même qu’une fiche de paye à la fin de chaque mois de travail.
• Un poste de travail ne peut pas t’être refusé pour des raisons d’origine ou de sexe. Ces discriminations, si elles sont prouvées, sont sanctionnées par les lois belges.

Tu n’as pas encore de Job d’étudiants ? Pas de problèmes ! On t’a préparé quelques conseils !

Comment trouver un Job étudiant ?

- Envoie ton CV et ta lettre de motivation aux sociétés qui t’intéressent et susceptibles d’engager des étudiants.
- Consulte les sites spécialisés proposant des offres de job étudiant.
- Tape « job étudiant » sur Google et utili se les filtres.
- Inscris-toi dans les agences d’intérim.
- Sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter…) Protège tes comptes car un employeur a accès facilement à ton profil et tes données personnelles !
- Télécharge des applications job étudiant (Swop, Stepstone…)
- Parles-en à ton entourage (parents, amis, voisins…)

- Consulte les petites annonces, les quotidiens.
- Inscris-toi au « Service Job » d'Infor Jeunes.

Quand postuler ?

- La sélection des futurs jobistes débute dès janvier pour les vacances de détente, de printemps et d'été et à partir d'octobre, novembre pour les vacances d'automne et d'hiver.

- Pour obtenir un job pendant toute l'année scolaire, les week-ends ou en fin de journée, tu peux postuler à n'importe quel moment dans l'année !

Quels secteurs privilégier ?

• Animateur de centres ou de plaines de vacances, de parcs d'attraction…
• Commerces : inventaires, réassortisseur, trieur, encodeur, caissier…
• Hôtels et restaurants : service salle, aide- cuisinier, plonge, catering, room service…
• Promogirls/promoboys : faire de la pub et distribuer des dépliants pour des entreprises.
• Services fournis aux entreprises : nettoyage industriel, promotion publicitaire…
• Administration publique : tâches administratives, animateur culturel ou de plaines de vacances, ouvrier polyvalent…
• Postes et télécommunications : tri du cour- rier, promotion d'un opérateur de télécom- munications, facteur, collecte, call center…
• Travail saisonnier : agriculture, sylviculture, vendange, cueillette de fruits, participation à la campagne betteravière…
• Industries : manutention, logistique, ouvrier de production…

Plus d'infos juste ici : https://www.jeminforme.be/category/travail/job-etudiant/ !

Si tu as encore des questions, n'hésite pas à nous les poser à l'adresse suivante : **inforjeunes@jeminforme.be** !

Si tu es employeur et souhaite t'inscrire à notre service Job, tu trouveras le formulaire ici : https://www.jeminforme.be/offres-de-job-ou-demploi/

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale !

Journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale

Aujourd’hui, c’est la journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale. Cette journée veut célébrer les avancées de la lutte pour l’élimination de la discrimination raciale ainsi que mettre en lumière les nombreuses discriminations et injustices encore actuelles.

- Tout d’abord, pourquoi célèbre-t-on cette journée internationale le **21 mars** ?

En Afrique du Sud, le 21 mars 1960, 69 personnes ont été tués par la police lors d’une manifestation pacifique dans le contexte de l’apartheid. Cette journée a marqué l’histoire par son extrême violence et sa criminalité sanglante. Ce jour frappant a été choisi pour célébrer la journée internationale pour l’élimination de la discrimination raciale.

Par définition, la **discrimination raciale** c’est le fait de rabaisser ou rendre inférieur une personne sous prétexte de son origine ethnique. Dans l’histoire, ces discriminations se sont traduites en génocide ou en lois visant à diminuer une personne selon « l’origine nationale ou ethnique, la couleur de peau, la nationalité, l’ascendance et la prétendue

« race » », … Si aujourd’hui grâce aux efforts collectifs, notamment de l’ONU, une égalité s’est créée, les discriminations restent réelles et constantes.

- À titre **d’exemple**, tu te rappelles sûrement en mai 2020 de l’arrestation qui a entrainé la mort de George Floyd ?

Cet homme, que la police aurait simplement dû interpeller, a été tué dans la rue par un policier blanc. L’homme ne montrait aucun signe de résistance. Le policier a volontairement décidé de heurter plus que de mesure et de tuer un homme sous prétexte de sa race et de sa couleur de peau.

En Belgique, nous avons connu notre lot de traumatismes, notamment avec la mort violente de Semira Adamu, demandeuse d’asile nigériane en 1998. Celle-ci s’est faite étouffer par deux policiers belges, à l’aide d’un coussin, dans un avion au départ de Zaventem lors d’une tentative d’expulsion du territoire. Semira demandait l’asile en Belgique pour fuir le mariage forcé qui lui était imposé dans son pays.

- Tu te souviens aussi peut-être du cas de Cécile Djunga, la comédienne et autrice belge ?

Lors de ses années de présentatrice météo sur la RTBF, Cécile Djunga est devenue la victime de remarques racistes excessives, sous prétexte de sa couleur et de son exposition à la télévision. La présentatrice, fatiguée des commentaires racistes qu’elle subissait sur les réseaux sociaux, avait décidé de déposer plainte, soutenue par Unia. L’agresseur a fini par être condamné par la justice belge.

Pour prendre part à la lutte, Sarah Schlitz t’a préparé un **agenda des différents évènements** organisés à travers la Wallonie :

https://sarahschlitz.be/21-mars-journee-internationale-pour-le limination-de-la-discrimination-raciale/

Pour en savoir plus sur le sujet, nous t'invitons à te rendre sur le site de Unia, le centre Interfédéral pour l'égalité des chances : https://www.unia.be/fr/articles/journee-contre-racisme-2023

Tu peux aussi nous contacter sur www.jeminforme.be pour toutes éventuelles questions !

Tu veux venir étudier en Belgique ? Ne tarde plus à

finaliser tes démarches !

Venir étudier en Belgique

! STUDENT JOB DAY !

Le 29 mars 2023 se tiendra notre **STUDENT JOB DAY** !

De 10h à 16h, Rue de la Ruche 30 à Schaerbeek, en collaboration avec la commune de Schaerbeek, nous organisons un salon dédié aux jobs d'étudiants.

Qu'attendre de la journée ?

Des conférences sur l'orientation, la recherche et les stratégies à adopter pour trouver un job d'étudiant, des ateliers CV et lettre de motivation, des rencontres avec des potentiels futurs employeurs !

Le but ? T'aider à mieux comprendre comment fonctionne le monde du travail !

L'accès au salon est gratuit toute la journée et l'accès aux conférences est entièrement libre !

On t'attend avec impatience sur place !

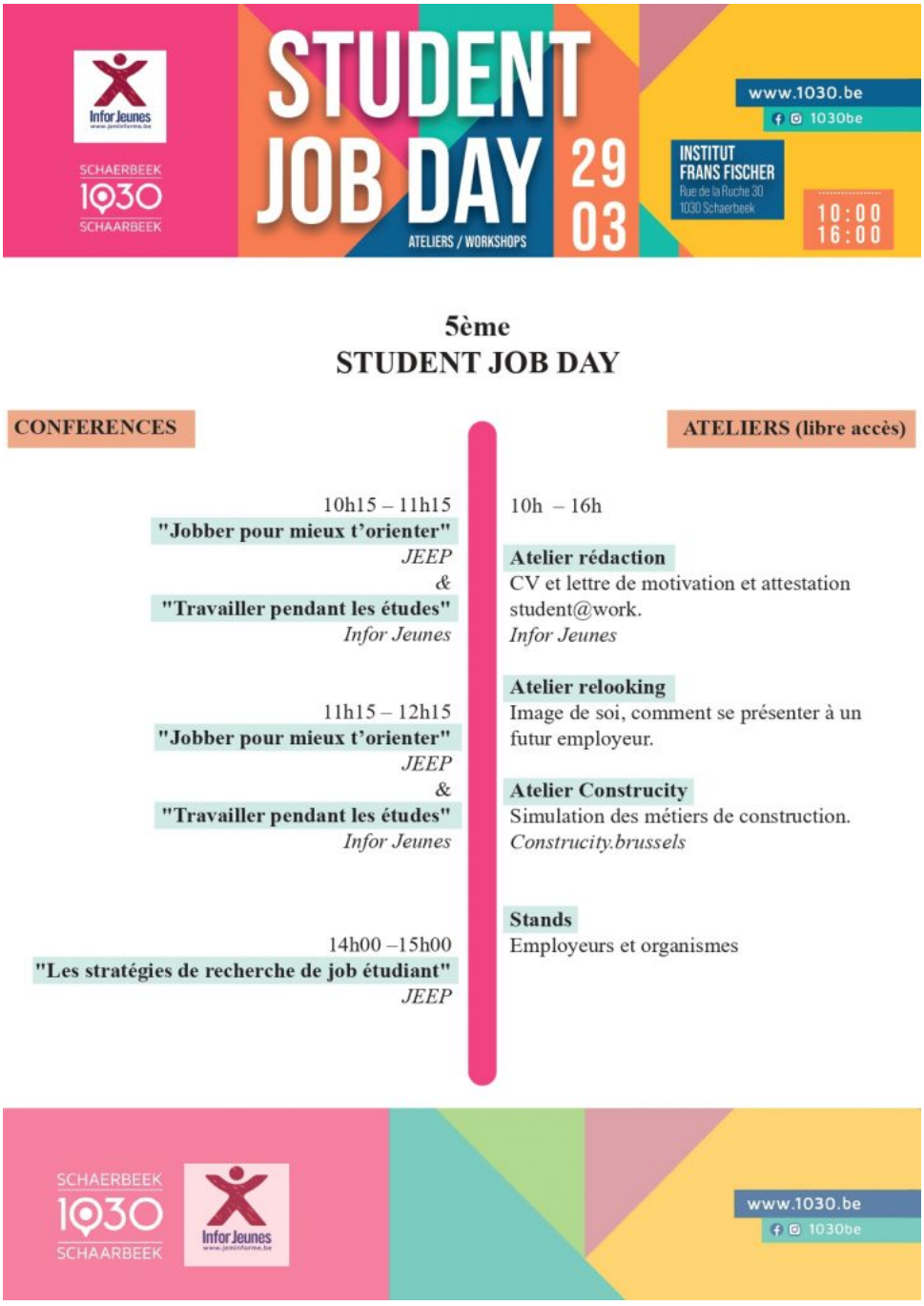

- Thématiques
- Actualités

Journée internationale des droits des femmes !

News sur la journée internationale des droits des femmes

RGPD

Politique de cookies (EU)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES